



SERVING AUTHORS WORLDWIDE
AU SERVICE DES AUTEURS DANS LE MONDE
AL SERVICIO DE LOS AUTORES EN EL MUNDO

GCR 2018 POINTS CLÉS

Sous embargo jusqu'au 8 novembre 2018

Les **droits d'auteur collectés dans le monde** ont augmenté de 6,2 % pour atteindre 9,6 milliards d'euros (10,8 milliards de dollars américains). Les droits musicaux sont en hausse de 6,0 % à 8,3 milliards € (9,4 milliards \$US). Les collectes mondiales sont en hausse pour la cinquième année consécutive : +28,2 % depuis 2013.

Pour la première fois en cinq ans, en 2017, les **collectes ont augmenté pour tous les répertoires** et dans toutes les régions.

Croissance du numérique

Avec 1,27 milliard € (+24 %) en 2017, les **revenus du numérique** franchissent pour la première fois la barre du milliard d'euros. Ces revenus ont augmenté de 166 % depuis 2013.

Les champions du numérique : parmi les marchés les plus porteurs, la Suède, le Mexique et la Corée arrivent en tête, environ un tiers de leurs collectes nationales venant du numérique (respectivement 32,8 %, 32,3 % et 31,8 %). En Suède, ce secteur est devenu la première source de revenus. En Australie/Nouvelle-Zélande, il affiche une croissance de 62,6 % en 2017. La société musicale australienne APRA AMCOS a vu les revenus du numérique (134,5 millions de dollars australiens, 85 millions d'euros) passer devant ceux de la télé- et radiodiffusion pour devenir la première source de revenus entre juillet 2017 et juillet 2018

Les revenus du numérique restent insatisfaisants : malgré une augmentation de 24%, le numérique génère seulement 13,2 % des collectes mondiales et les plus grands utilisateurs en termes de nombre d'utilisations (tels que YouTube) n'en paient qu'une infime partie.

En règle générale, les revenus du numérique viennent s'ajouter aux sources de revenus traditionnelles et non les concurrencer. Dans 16 des 20 premiers pays contributeurs, sur la période 2013-2017, la forte croissance du numérique s'est accompagnée d'une hausse des revenus TV et radio.

Le **streaming vidéo par abonnement stimule la croissance** : les revenus qu'il génère augmentent rapidement, notamment en Australie et au Brésil. Selon les prévisions exclusives de Futuresource pour le rapport de la CISAC, les dépenses liées au streaming vidéo à la demande vont plus que doubler pour atteindre 44 milliards \$US en 2021

Les principales sources de revenus sont en croissance

Les utilisations **TV et radio** restent la principale source de revenus avec 40,6 % des collectes mondiales et enregistrent une hausse de 2,9 % malgré les pressions des télé- et radiodiffuseurs sur les tarifs.

Les **revenus de la copie privée** ont fait un bond de 33,3 % par rapport à l'année précédente pour atteindre 484 millions € en 2017 – une hausse plus élevée en valeur absolue que la première source de collectes mondiales : la catégorie TV et radio. Les revenus de la copie privée ont augmenté de 141 % depuis 2013, en grande partie grâce à des décisions judiciaires et au paiement d'importants arriérés en Allemagne, en

France et dans d'autres pays.

Toutes les régions voient leurs collectes augmenter

En 2017, l'**Europe reste en tête** avec 5 401 millions € (6 100 millions \$US) de droits collectés (+5,7 %), soit 56,4 % des collectes mondiales.

La région **Canada/États-Unis** affiche une hausse de 7,3 % avec des collectes de 2 129 millions € (2 405 millions \$US). Elle se classe en deuxième position derrière l'Europe et génère 22,2 % des collectes mondiales.

La région **Amérique latine et Caraïbes** enregistre la plus forte croissance : +22,7 % pour atteindre 609 millions € (688 millions \$US), essentiellement sous l'impulsion du Brésil et de l'utilisation de musique dans l'audiovisuel, p. ex. dans le secteur de la vidéo à la demande.

L'**Afrique** possède un immense potentiel inexploité : ses collectes ont augmenté de 11,4 % pour atteindre 75 millions € (85 millions \$US) et plusieurs pays ont connu une croissance significative – notamment le Sénégal (numérique), le Maroc (copie privée) et la Côte d'Ivoire (direct (live)) – mais le continent génère encore moins de 1 % des collectes mondiales.

Les États-Unis sont la **première source de collectes** au monde avec 1,89 milliard € (2,13 milliards \$US), en hausse de 7,0 % par rapport à 2016.

La **France** reste le premier pays européen avec une hausse de 2,6 % par rapport à 2016 et 1 203 millions € (1 359 \$US) de droits collectés. Les revenus du secteur numérique y ont quasiment quadruplé en 5 ans, avec une hausse de 15,5 % en 2017, notamment grâce au système de licences multi-territoriales des sociétés françaises.

Le **Brésil** fait son entrée dans le classement des 10 principaux pays contributeurs avec des revenus en hausse de 38,9 % pour atteindre 253 millions € (285 millions \$US), principalement grâce à l'envolée de la musique utilisée dans l'audiovisuel.

La **Chine** continue de déclarer des revenus en forte hausse : ses collectes ont augmenté de 18,4 % en 2017 et plus que doublé cinq ans (2013-2017). Toutefois, ce pays ne génère encore que 27 millions € (30 millions \$US) en 2017. Un projet de loi en suspens pourrait fortement faire évoluer le niveau de collectes à l'avenir.

Impact de la législation et études de la CISAC :

Les perspectives de croissance de la **copie privée** dépendent de l'efficacité des lois et de leur application. Ces rémunérations ont atteint 484 millions € (547 millions \$US) en 2017 et ont augmenté de 141 % en cinq ans. Cette source de revenus pourrait stimuler la croissance dans les marchés en développement s'ils améliorent leur cadre juridique et renforcent son application. Selon l'étude mondiale de la CISAC sur la copie privée 78 pays disposent d'une loi sur la copie privée mais 38 seulement collectent cette rémunération.

Avec plus de 20 % des collectes liées aux arts visuels et 43 millions € (49 millions \$US), le **droit de suite** est une autre source essentielle de revenus pour les créateurs là où il est appliqué. Ce droit est reconnu dans plus de 80 pays mais pas dans certains marchés clés tels que les États-Unis, la Chine et le Japon. En 2017, une étude commandée par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) montre que le droit de suite génère des dizaines de millions d'euros pour les artistes en France, au Royaume-Uni et en Australie.

Les **revenus du numérique sont limités** par une faille fondamentale du marché. Une étude commandée par la CISAC en 2018 – « Economic Analysis of Safe Harbor Provisions » par le Professeur Stan Liebowitz –

montre que, dans le domaine du droit d'auteur, les règles de limitation de responsabilité faussent le marché numérique partout dans le monde. Les services par abonnement tels que Spotify et Apple Music sont désavantagés ; leurs recettes et leur nombre d'utilisateurs sont restreints face à l'exploitation des règles de limitation de responsabilité par les services de contenus chargés par l'utilisateur tels que **YouTube**.

Pour le **répertoire audiovisuel**, les revenus du numérique ont atteint 15 millions € (16 millions \$US) en 2017 mais ne représentent que **2,4 %** des collectes de droits audiovisuels. Contre 438 millions € (494 millions \$US) pour les utilisations TV et radio. Dans la plupart des pays, les créateurs audiovisuels ne jouissent d'aucun droit à rémunération équitable. Ils dépendent de contrats dans lesquels ils cèdent leurs droits aux producteurs en échange d'une rémunération forfaitaire. L'**étude juridique du Professeur Raquel Xalabarder** commandée par la CISAC en 2018 établit pour la première fois un modèle de projet de loi pour garantir la rémunération équitable des créateurs audiovisuels.